



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° C17_11_2022_06 - Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	72	7	79	11

Pour : 79	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, PETIT Serge, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHASSIN Julien, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, BABIN Catherine, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à BOURDIER Christine), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BELAUD Bernard (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à GIRAULT Anne), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, CAQUINEAU Emmanuel, GABOREAU Bernard, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SUIRE Catherine, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Considérant qu'il y a lieu de réajuster le phasage en dépenses et en recettes pour ouvrir des crédits sur l'exercice 2023 et d'augmenter le montant de l'autorisation de programme de Rom suite à la notification d'une subvention supplémentaire concernant les fouilles archéologiques ;

PROGRAMME	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
				Antérieurs	2021	2022	2023
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	2020	DEPENSES	1 569 982,40 €	8 529,40 €	1 074 201,00 €	322 715,00 €	164 537,00 €
	2020	RECETTES	955 793,00 €	- €	231 150,00 €	- €	724 643,00 €

PROGRAMME	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
				2021	2022	2023
707 - TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT BRIOUX	2021	DEPENSES	489 274,73 €	17 101,73 €	406 759,00 €	65 414,00 €
	2021	RECETTES	222 500,00 €	- €	149 147,00 €	73 353,00 €

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L. 263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M4 ;

Vu les délibérations du C25-06-2020-29 du conseil communautaire du 25 juin 2020 ;

Vu la délibération C27-05-2021-23 du conseil communautaire du 25 février 2021 ;

Vu la délibération C02-12-2021-12 du conseil communautaire du 2 décembre 2021 ;

Vu l'avis de la commission finances du 7 novembre 2022 ;

Vu le conseil d'exploitation du 15 novembre 2022;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes et le montant total des autorisations de programmes tels que présentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET